

breuses et variées. Je signalerai d'abord le contact de certains irritants externes, tels que l'ortie (*urtica urens*), les méduses de mer, certaines chenilles, les morsures de puces, de punaises, de moustiques; dans ces circonstances, les élevures, au lieu d'être généralisées et mobiles d'une région à une autre, sont le plus souvent localisées aux endroits touchés ou piqués et elles sont peu durables.

Mais l'urticaire généralisée est surtout déterminée par l'ingestion de certains aliments et principalement par les moules et les autres coquillages, par le poisson un peu avancé, par la charcuterie, par les choux et la choucroute, par les champignons, les truffes, par certains fromages, par les glaces, par le melon, les framboises et particulièrement par les fraises; certaines personnes sont tellement impressionnables à l'action de ce dernier fruit, qu'elles ne peuvent manger une fraise sans être atteintes immédiatement d'une urticaire précédée ou accompagnée d'un sentiment d'angoisse syncopale ou de vomissements; chez d'autres, le même phénomène peut se produire à l'occasion de toute autre substance, et cette aptitude spéciale se révèle chaque fois dans les mêmes circonstances, sans qu'il existe d'ailleurs aucune répugnance pour l'aliment nuisible. Ce que je viens de dire des aliments peut s'appliquer à certaines boissons et particulièrement au vin blanc, à l'eau de Seltz artificielle, à certains médicaments parmi lesquels je citerai principalement le copahu, le cubèbe, la térébenthine, le chloral, l'iodure de potassium, les bromures, l'acide salicylique et les salicylates, la valériane. J'ajoute que les aliments ordinairement digérés et les plus simples peuvent quelquefois, par le fait d'une mauvaise disposition gastrique, tout accidentelle, déterminer une indigestion, accompagnée d'urticaire. Ces causes donnent lieu à la variété d'urticaire dite *ab ingestis*. Les émotions vives de joie, de frayeur, de chagrin,

peuvent également provoquer l'apparition de l'urticaire, et cela surtout chez les personnes qui sont habituées à cette éruption; sous ce rapport, je dois citer l'exemple d'un étudiant sujet à l'urticaire et qui, assistant à une de mes leçons sur cette maladie, se sentit instantanément atteint d'éruption et de démangeaison en m'entendant faire la description des symptômes de l'urticaire. Mais, le plus souvent, la cause de l'éruption ortiée, surtout lorsqu'elle est chronique, se trouve dans un état morbide antérieur et la maladie de la peau n'est alors que symptomatique. Parmi ces affections, on doit placer en première ligne la dyspepsie gastro-intestinale, puis la goutte, le rhumatisme, certaines maladies du foie et particulièrement la lithiase biliaire, l'hystérie, une impressionnabilité nerveuse habituelle. On a vu également l'urticaire se développer sous l'influence des vers intestinaux, et on a signalé dans ces derniers temps l'éruption ortiée comme un des signes de la rupture d'un kyste hydatique dans une cavité séreuse; je dois rappeler ici que c'est par l'apparition inattendue d'une urticaire que Féréol a diagnostiqué l'ouverture dans le péritoine d'un kyste hydatique du foie. On a dit aussi que l'urticaire se rencontrait dans l'albuminurie; sans nier le fait, je crois qu'il est rare; il existe en effet quelquefois des démangeaisons dans les néphrites albumineuses, mais le prurit est ordinairement exempt d'éruption ortiée et il s'agit alors d'une simple hyperesthésie cutanée.

Dans l'urticaire chronique, caractérisée par des poussées éruptives ayant lieu à des intervalles variés, l'apparition des plaques est souvent déterminée par une des causes que je viens d'indiquer, par l'ingestion d'un aliment ou d'une boisson, par une digestion pénible, par une émotion quelconque, par l'impression du froid ou de la chaleur, j'ai été consulté souvent par des femmes du monde obligées de se décolleter et qui ne pouvaient pas

rester dans un salon chaud sans avoir la poitrine et le dos couverts de plaques d'urticaire.

*Traitement.* — Les conditions étiologiques que je viens d'énumérer sont indispensables à connaître pour l'indication des moyens de traitement à employer contre l'urticaire : s'agit-il d'une éruption survenue à la suite d'une mauvaise digestion, de l'ingestion d'un aliment quelconque ou d'un médicament susceptibles de produire l'urticaire, il faut provoquer le vomissement, s'il n'a pas eu lieu spontanément, au moyen de boissons chaudes et stimulantes, telles que le thé, le tilleul, les infusions de menthe, ou même par un vomitif. S'il existe en même temps que l'éruption des symptômes d'embarras gastrique et si l'urticaire se prolonge, la médication évacuante est également indiquée, et l'on peut employer alors avec avantage un vomitif, un ou plusieurs purgatifs, une boisson rafraîchissante, telle que l'orangeade, l'eau d'orge miellée ou même une limonade légère. Plus tard, il faut s'abstenir des acides et avoir recours au contraire aux alcalins sous forme de bicarbonate de soude, d'eau de chaux, de magnésie, de sous-nitrate de bismuth et d'eaux minérales à base de carbonate de soude ou de chaux.

Dans la forme intermittente de l'urticaire, il faut employer le sulfate de quinine et même l'arsenic ; on a quelquefois réussi à amener ainsi la guérison, surtout lorsqu'il s'agit d'individus ayant été soumis à une intoxication paludéenne antérieure, et lorsque la maladie est ancienne ; mais il ne faut pas trop compter sur la quinine, qui a une action bien moins puissante que dans d'autres affections intermittentes.

C'est surtout dans l'urticaire chronique que le traitement est difficile et qu'il faut le diriger en tâchant de s'adresser à l'état morbide qui paraît produire l'éruption ; à propos de l'étiologie, j'ai déjà dit que l'urticaire était souvent sous la dépendance d'une dyspepsie gastro-

intestinale ; c'est en s'adressant à cette dernière affection et en cherchant à la modifier à l'aide des alcalins seuls ou associés aux préparations arsenicales, à l'aide des amers et d'une diététique convenable qu'on pourra arriver à faire disparaître l'urticaire et à prévenir les récives.

Dans la variété désignée sous le nom d'*urticaria evanida* l'arséniate de soude à la dose d'un centigramme par jour en solution, et mieux la solution de Fowler à la dose de six à douze ou quinze gouttes par jour forment la base de la meilleure médication. Les alcalins unis aux soins hygiéniques sont mieux indiqués dans l'urticaire des goutteux. Enfin, lorsque l'éruption ortiée ne paraît être qu'un des symptômes de l'hystérie ou d'une névropathie bien caractérisée, il faudra avoir recours aux antispasmodiques, à la valériane, au bromure de potassium, au chloral, en administrant simultanément une préparation arsenicale. Dans quelques cas d'urticaire rebelle, j'ai obtenu quelquefois de l'amélioration par l'administration de l'ammoniaque liquide, à la dose de douze à quinze gouttes dans un peu d'eau, renouvelée, trois ou quatre fois par jour ; à l'aide de ce moyen, on peut aussi espérer voir diminuer la durée et l'intensité de certaines poussées violentes d'urticaire.

Dans le traitement de l'urticaire, la médication interne est plus efficace que les moyens locaux ; cependant on réussira quelquefois à modérer le prurit et à favoriser la disparition des plaques ortiées en saupoudrant les régions malades avec de la poudre d'amidon ou même avec de la farine de froment, employées seules, ou associées avec un dixième d'oxyde de zinc ; comme topique pulvérulent, je me suis servi souvent avec avantage d'un mélange au cinquième de poudre d'amidon et d'acide salicylique. Dans le même but on a conseillé aussi des lotions avec l'eau chaude seule ou associée avec un dixième environ

d'alcool ou mieux d'alcool camphré ou de chloroforme ; on a vanté aussi une solution d'acide phénique au centième ou au cinquantième, ou bien encore un mélange de lait d'amandes et de sublimé au millième ou au cinq-centième.

Les bains sont contre-indiqués dans l'urticaire, je les ai vus presque constamment faire apparaître l'éruption ou en accroître l'intensité, et habituellement pendant le bain ou immédiatement après l'avoir pris, les malades ressentent une augmentation dans les démangeaisons. Je dirai la même chose des lotions et surtout des lotions froides ; il ne faut donc permettre que les lotions de propreté indispensables, à l'aide d'eau chaude ou tiède. Les bains froids et les divers moyens hydrothérapiques sont également nuisibles ; ce n'est que dans quelques cas rares d'urticaire liée à l'hystérie qu'on pourra essayer de l'hydrothérapie et particulièrement des douches tièdes ou écossaises.

Dans toutes les variétés d'urticaire, on doit apporter un soin tout particulier à l'alimentation et proscrire tous les aliments susceptibles de produire une éruption ortiée ; seront donc défendus le porc, et particulièrement la charcuterie, les poissons, les coquillages, le gibier, les salaisons, les choux, les asperges, les fraises, les noix, les champignons, les truffes, le vin pur, le café, les liqueurs alcooliques, le punch, quelquefois même le thé, les boissons gazeuses artificielles ; on devra même recommander aux malades de manger peu et de ne pas charger leur estomac ; on a vu quelquefois un repas composé de mets choisis et sains, mais un peu trop copieux, amener chez les personnes qui y sont disposées, une apparition d'urticaire. J'ajoute que l'ingestion de certains aliments réputés sains peut, chez quelques individus, devenir une cause d'urticaire ; j'ai vu deux ou trois fois les œufs, par exemple, produire cet effet. Il est évident que dans ces

circonstances on doit engager les malades à s'abstenir de ces aliments nuisibles pour eux.

Les personnes atteintes d'urticaire peuvent ordinairement s'exposer à l'air extérieur et vaquer à leurs affaires ; le séjour à la chambre n'est obligatoire que dans le cas d'urticaire aiguë fébrile. Cependant on voit quelquefois les éruptions d'urticaire se manifester ou augmenter d'intensité, soit par l'effet de l'air froid extérieur, soit surtout par le séjour dans des endroits trop chauds et où il se trouve beaucoup de monde comme dans les salons, dans les églises, dans les salles de spectacle ou de concert. Il faudra donc conseiller aux malades de se garantir du froid et du vent et de ne pas s'exposer à la chaleur des réunions nombreuses.

Enfin dans les urticaires rebelles on a conseillé aux malades d'aller demander leur guérison aux eaux minérales : celles qui réussissent le mieux sont les eaux alcalines prises seulement en boissons et principalement celles de Vichy, de Royat, de Vittel, de Vals, de Marienbad, de Kissingen, de Carlsbad ; les eaux de Vichy, de Kissingen, de Carlsbad conviennent particulièrement aux gouteux atteints d'urticaire. Chez quelques individus nerveux, j'ai vu quelquefois les bains de Plombières et surtout ceux de Schlangenbad produire de bons résultats.

*Nature.* — Après avoir fait l'histoire descriptive de l'urticaire, je dois dire un mot de sa nature, c'est-à-dire de la place qu'on doit donner à cette maladie dans le cadre nosologique. Sans entrer ici dans la discussion des opinions des auteurs qui se sont placés à des points de vue différents et qui par conséquent devaient arriver à des conclusions opposées, je dirai seulement que l'urticaire me paraît devoir être rapprochée des maladies du système nerveux et particulièrement des névroses ; les apparitions et les disparitions brusques et successives

de cette éruption, l'influence incontestable des émotions morales, démontrent l'intervention du système nerveux ; et l'anatomie pathologique, en nous montrant que la plaque d'urticaire est constituée par un œdème de la peau, nous indique en même temps que cette anémie centrale et cette congestion de la circonférence ne peuvent s'expliquer que par l'action momentanée des nerfs vaso-moteurs, lequel œdème n'est évidemment que consécutif à l'affection primordiale du système nerveux.

## NEUVIÈME CLASSE

## ÉRUPTIONS FÉBRILES

Dans ce chapitre, je place les éruptions cutanées qui se développent sous la dépendance d'un état morbide général fébrile et qui n'en sont que l'expression apparente. Le type de ces affections se trouve dans les maladies qu'on appelle les fièvres éruptives, la variole, la rougeole, la scarlatine ; mais à côté de ces fièvres, dont la nature est reconnue par tout le monde, il existe d'autres maladies qui nous paraissent de la même espèce, quoique d'une manière moins évidente, et dans lesquelles l'éruption semble à tort jouer le rôle principal ; tels sont l'érysipèle, les érythèmes généralisés. En troisième ligne enfin, on trouve encore d'autres éruptions qui sont complètement subordonnées à l'état fébrile et qui en sont la conséquence. Je ferai donc figurer dans ce chapitre : 1° les fièvres éruptives vraies, la variole, la rougeole, la scarlatine, la roséole fébrile ; 2° les éruptions infectieuses que je considère encore comme des fièvres éruptives, l'érysipèle, les érythèmes généralisés, la suette miliaire, la fièvre miliaire ; 3° les

éruptions qui sont sous la dépendance de la fièvre, les taches lenticulaires rosées, l'éruption du typhus, l'herpès fébrile.

Dans un traité spécial de dermatologie, je ne crois pas devoir faire l'histoire de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de l'érysipèle et de la suette, dont la description se trouve dans tous les traités de pathologie ordinaire ; je me contenterai de décrire ici la roséole, les érythèmes généralisés, la miliaire, les taches lenticulaires rosées, l'éruption typhique et l'herpès fébrile.

## a. Roséole.

*Définition ; historique.* — La roséole est une maladie caractérisée par de petites taches cutanées, de couleur rose, peu ou point saillantes et non prurigineuses. C'est une affection qui a été mal délimitée ; une confusion regrettable a existé et existe encore, en effet, entre elle et l'érythème et même quelques autres éruptions ; c'est ainsi que Willan et Bateman ont admis sept espèces de roséoles : 1° la *R. æstiva*, 2° la *R. autumnalis*, 3° la *R. annulaire*, 4° la *R. infantile*, 5° la *R. variolosa*, 6° la *R. vaccina*, 7° la *R. miliaris*. De ces espèces de roséole, il n'y a que la roséole infantile qui soit véritablement légitime, l'*æstiva* est une éruption sudorale, l'*autumnalis* est un érythème papuleux, l'annulaire se confond avec l'érythème marginé et avec le pytyriasis circiné, l'espèce *variolosa* est le *rash* qui précède la variole, la *vaccina* est une variété des érythèmes qui surviennent quelquefois après la vaccine et la roséole miliaire n'est autre que la fièvre miliaire. La plupart des auteurs ont également mal compris la roséole, sauf cependant Alibert, qui l'a placée dans sa classe des dermatoses exanthématiques, à côté de la rougeole et de la scarlatine, et qui n'en a admis que deux espèces, la ro-